



DÉCLARATION LIMINAIRE

CTM DU 09 JUILLET 2019

Madame la ministre,

Le Comité Technique Ministériel et les autres instances de dialogue social dans le ministère ne sont en aucun cas de réels espaces de consultation, de concertation, encore moins de négociation et nous le regrettons. Ce sont au mieux des théâtres de fortune où de piètres comédiens sont prompts à exécuter leurs rôles sur l'estrade de la parole vaine.

Cette théâtralisation lève le rideau sur les réalités obscures du dialogue social au ministère de la justice et sur le démantèlement méthodique du service public au détriment des usagers et des professionnels.

Madame la ministre, l'Union FO Justice s'est mobilisé aux côtés des autres formations syndicales pour s'opposer au projet de loi de transformation de la fonction publique mais votre gouvernement s'entête dans son arrogance en faisant fi de la colère qui gronde.

Votre présence en maitresse de cérémonie n'est qu'une posture opportuniste, qui vise à alimenter une illusion de dialogue social. Vous préférez écumer les plateaux de télé et de radio pour soutenir mordicus une politique gouvernementale ultralibérale et l'avis des acteurs de la justice ne vous sied guère.

Madame la ministre, vous avez engagé la parole de votre gouvernement suite au mouvement de mobilisation des surveillants pénitentiaires. Au-delà de l'accentuation de la violence et de sa banalisation, les promesses hautement insuffisantes suite à l'attentat d'Alençon Condé sur Sarthe n'ont à ce jour pas été tenues.

En effet, l'expérimentation du pistolet à impulsion électrique et la généralisation de la bombe incapacitante entre autre qui n'ont toujours pas débuté. Ces dispositions s'inscrivent, ne l'oublions pas dans la droite ligne des missions sécuritaires de l'administration pénitentiaire. À contrario, on assiste au déploiement tout azimut des gilets « **pare lame** », alors que l'imposer à tous les agents sans discernement constitue une totale ineptie.

Nous souhaitons également attirer votre attention sur la réduction du temps de la formation initiale. Elle constitue aux yeux de l'Union FO Justice une erreur stratégique. L'administration pénitentiaire doit son salut au professionnalisme des surveillants pénitentiaires suffisamment formés et sensibilisés aux difficultés du métier. Réduire le socle de formation relève de l'inconscience. Cette attitude irresponsable a par ailleurs été dénoncée par les membres de votre majorité en l'occurrence les députés DIARD et POUILLIAT à la commission des lois.

Madame la Ministre, l'Union FO Justice dénonce l'affichage de l'administration autour de la réduction des inégalités homme-femme. L'infostat comme vous le savez met en exergue le traitement discriminatoire dont font l'objet les professionnels des services judiciaires. En effet, le rapport met en exergue un différentiel de salaire de 13% (primes et indemnités comprises) comparativement aux autres professions intermédiaires de catégorie B. Doit-on traduire cet écart de traitement par la présence massive de femmes dans le corps des greffiers ? **L'Union FO Justice, réclame un traitement égalitaire entre tous les fonctionnaires et à ce titre une revalorisation des salaires afin de mettre fin à un traitement discriminatoire.**

Madame la ministre, le personnel technique de l'Administration Pénitentiaire tient à exprimer son entière satisfaction suite à l'accord émis par le ministère au sujet du plan de requalification défendu par notre organisation syndicale. Néanmoins, nous souhaitons exprimer notre inquiétude face à une procédure qui semble s'enliser au niveau du guichet unique. Nous vous rappelons que l'attente des agents est extrêmement forte et nous espérons que les délais d'application seront respectés avec une présentation au CTM en septembre 2019.

Madame la ministre, l'Union FO Justice soutient le projet de réforme de l'ordonnance de 1945. Vos prédécesseurs l'ont promis mais ne l'ont jamais réalisé. Cela démontre enfin l'intérêt pour la justice des mineurs face à la nécessité de dépoussiérer un texte devenu illisible.

Nous saluons à ce titre le maintien de la primauté de l'éducatif, le maintien de la spécialisation des juridictions, la fixation d'un seuil d'irresponsabilité, la volonté de réduire les détentions provisoires, la réduction du temps judiciaire et la reconnaissance des victimes dans un délai raisonnable.

Tout discours visant à présenter ce projet de réforme comme un nouveau texte sécuritaire serait sans fondement et relèverait inéluctablement de la démagogie pour ne pas dire de l'hérésie.

Cependant, pour l'Union FO Justice, ce projet ne doit pas être une déclaration d'intention autour d'une consultation de façade. Beaucoup de sujets méritent d'être abordés avec plus de profondeur, une nouvelle temporalité et une consultation plus large doit être envisagée.

De la même manière, la question des moyens humains et matériels est centrale pour accompagner l'augmentation de la charge de travail liée à cette réforme.

Enfin, il est temps de briser les carcans idéologiques portés par certaines organisations syndicales politisées et relayées par l'école nationale de la PJJ. **Le moment est venu de changer de paradigme et d'assumer enfin toutes les missions de la PJJ qu'elles soient protectrices ou qu'elles soient judiciaires.**

Fait à Draveil, le 09 juillet 2019
Les Représentants CTM
de l'Union FO Justice